



Pacific  
Community  
Communauté  
du Pacifique



SPREP  
PROE



Financé par  
l'Union européenne



PROTEGE

PROJET RÉGIONAL OCÉANIQUE DES TERRITOIRES  
POUR LA GESTION DURABLE DES ÉCOSYSTÈMES

# ARCHITECTURE DU PROJET

COPIL 17-18 juillet 2019



GOUVERNEMENT DE LA  
NOUVELLE  
CALÉDONIE





La transition agroécologique est opérée pour une agriculture, notamment biologique, adaptée au changement climatique et respectueuse de la biodiversité, et les ressources forestières sont gérées de manière intégrée et durable

➤ Les 4 résultats attendus et les 9 activités mises en œuvre pour les obtenir sont :

1

Des systèmes agroécologiques viables sont techniquement validés et transférés et les freins au développement de l'agriculture biologique sont levés.

- 1A AGROÉCOLOGIE ET CLIMAT INSULAIRES : Développer les fondements technico-économiques de l'agroécologie en contribuant à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique.
- 1B RÉSEAUX AGRICULTEURS / ÉLEVEURS : Animer des réseaux de fermes pratiquant l'intensification écologique.
- 1C FILIÈRE AGRICULTURE BIOLOGIQUE : Lever les freins et structurer durablement la filière « Agriculture biologique » (AB).

2

Une politique de gestion intégrée des forêts, de l'agroforesterie et des cocoteraies est définie et mise en œuvre.

- 2A PLANS DE GESTION INTÉGRÉE ET PARTICIPATIVE DES FORÊTS, DE L'AGROFORESTERIE ET DES COCOTERAIES : Rédiger et valider les plans de gestion participatifs de forêts, de l'agroforesterie et des cocoteraies.
- 2B L'ARBRE AU CŒUR DES PRATIQUES : Appuyer les projets innovants intégrant l'utilisation des arbres.

3

Les produits issus de l'agroécologie, de la forêt et de la cocoteraie sont valorisés.

- 3A DU CHAMP À L'ASSIETTE : Intégrer les produits issus de l'agroécologie et de l'agriculture biologique dans les systèmes alimentaires, appuyer la commercialisation et la consommation des produits locaux sains.
- 3B VALORISATION DES PRODUITS BOIS ET COCOTIER : Soutenir la valorisation et la mise en marché des produits issus des forêts locales et des cocoteraies.

4

Des outils opérationnels, de coordination et d'accompagnement sont mis en place pour renforcer et pérenniser la coopération inter-PTOM et PTOM/ACP.

- 4A COORDINATION ET ANIMATION TERRITORIALES : Assurer la coordination territoriale et le soutien à la mise en œuvre des activités : conventionnement avec une organisation « chef de file » et recrutement d'animateurs territoriaux « Agriculture et foresterie » pour assurer l'animation des échanges et la coordination entre les acteurs des territoires, le suivi et la mise en œuvre des activités et le rapportage technique et financier des actions réalisées.
- 4B PLATEFORME RÉGIONALE FORESTIÈRE ET D'AGROÉCOLOGIE : Mettre en place une plateforme régionale pérenne en agroécologie et foresterie permettant d'organiser et de partager les études, les formations et les informations technico-économiques régionales et de soutenir les modes de gestion agroécologiques et biologiques.



Les ressources récifo-lagonaires et l'aquaculture sont gérées de manière plus durable, intégrée et adaptée aux économies insulaires et au changement climatique

➤ Les 4 résultats attendus et les 9 activités mises en œuvre pour les obtenir sont :

**5** Les activités d'élevage durablement intégrées dans le milieu naturel et adaptées aux économies insulaires sont expérimentées et mises en œuvre à des échelles pilotes et transférées dans la région Pacifique.

- 5A RÉDUCTION DES IMPACTS ET GESTION DES RISQUES AQUACOLES : Caractériser et réduire les impacts environnementaux et sanitaires des activités d'élevage ; prévenir et gérer les risques d'introduction de pathogènes allochtones dans les élevages.
- 5B EXPÉRIMENTATION, OPTIMISATION ET TRANSFERT DE MODÈLES AQUACOLES DURABLES ET RÉSILIENTS VERS DES OPÉRATEURS : Développer des modèles de production aquacole et de matériel biologique performants et sains ; accompagner leur transfert, en condition réelle, vers des opérateurs.

**6** Les initiatives de gestion participative et de planification intégrée des ressources halieutiques sont poursuivies et renforcées.

- 6A GESTION PARTICIPATIVE ET INTÉGRÉE DES RESSOURCES HALIEUTIQUES : Soutenir des systèmes de gestion participative et intégrée pour une exploitation durable des ressources récifo-lagonaires dans la continuité du programme INTEGRE.
- 6B CONNAISSANCES DES RESSOURCES ET DONNÉES DE PÊCHE CÔTIÈRE : Acquérir les informations scientifiques et techniques nécessaires à la compréhension des ressources côtières exploitées, mettre à disposition des données fiables en matière de volumes pêchés et de filières de commercialisation et soutenir la création d'observatoires de pêche côtière.
- 6C PLANIFICATION DES ACTIVITÉS DE PÊCHE CÔTIÈRE ET D'AQUACULTURE : Elaborer des schémas directeurs pêche / aquaculture et promouvoir le zonage adapté aux usages et aux caractéristiques environnementales pour pérenniser les revenus de la pêche et de l'aquaculture.

**7** Les produits de la pêche et de l'aquaculture sont valorisés dans une démarche de développement durable.

- 7A DU LAGON À L'ASSIETTE : Intégrer les produits issus de la pêche côtière et de l'aquaculture durable dans les systèmes alimentaires, appuyer la commercialisation et la consommation des produits locaux sains.
- 7B VALORISATION DURABLE DES PRODUITS ET COPRODUITS DE LA MER NON CONSOMMÉS : Appuyer l'identification de nouveaux débouchés, la valorisation et la mise en marché des produits et coproduits issus des milieux récifo-lagonaires et de l'aquaculture.

**8** Des outils opérationnels, de coordination et d'accompagnement sont mis en place pour renforcer et pérenniser la coopération inter-PTOM et PTOM/ACP.

- 8A COORDINATION ET ANIMATION TERRITORIALES : Assurer la coordination territoriale et le soutien à la mise en œuvre des activités : conventionnement avec une organisation « chef de file » et recrutement d'animateurs territoriaux « Pêche côtière et Aquaculture » pour assurer l'animation des échanges et la coordination entre les acteurs des territoires, le suivi et la mise en œuvre des activités et le rapportage technique et financier des actions réalisées.
- 8B PLATEFORME RÉGIONALE PÊCHE-AQUACULTURE : Créer une plateforme régionale pêche côtière et aquaculture destinée à faciliter la coopération et la concertation, à renforcer les capacités, à consolider la connaissance, la gestion et la valorisation des ressources marines côtières dans les PTOM.



## L'eau est gérée de manière plus intégrée et mieux adaptée au changement climatique

➤ Les 3 résultats attendus et les 7 activités mises en œuvre pour les obtenir sont :

### 9 L'eau et les milieux aquatiques sont préservés, gérés et restaurés.

- 9A GESTION ET RESTAURATION DU FONCTIONNEMENT DES MASSES D'EAU : Lutter contre la dégradation des bassins versants pourvoyeurs d'alimentation en eaux potables (AEP) et restaurer la ressource en eau et les milieux aquatiques.
- 9B PROTECTION DES EAUX ET RÉDUCTION DES POLLUTIONS : Etablir les périmètres de protection des eaux (PPE), Réduire les activités polluantes au sein de ces périmètres, dans les secteurs à enjeux et via une approche intégrée.

### 10 La résilience face aux risques naturels et anthropiques liés à l'eau est renforcée.

- 10A RISQUES D'INONDATION : Identifier les sites à enjeux; Définir des protocoles de gestion des risques et les aménagements préventifs appropriés.
- 10B RISQUES DE PÉNURIE D'EAU : Gérer les risques de sécheresse et renforcer la ressource en eau en gérant les usages, en luttant contre le gaspillage en sécurisant les ressources actuelles et en développant des ressources nouvelles et alternatives.
- 10C RISQUES SANITAIRES : Élaborer et/ou mettre en œuvre des Plans de Sécurité Sanitaire des Eaux de consommation (PSSE).

### 11 Des outils opérationnels, de coordination et d'accompagnement sont mis en place pour renforcer et pérenniser la coopération inter-PTOM et PTOM/ACP.

- 11A COORDINATION ET ANIMATION TERRITORIALES : Assurer la coordination territoriale et le soutien à la mise en œuvre des activités : conventionnement avec une organisation « chef de file » et recrutement d'animateurs territoriaux « Eau » pour assurer l'animation des échanges et la coordination entre les acteurs des territoires, le suivi et la mise en œuvre des activités et le rapportage technique et financier des actions réalisées.
- 11B PLATEFORME RÉGIONALE DE L'EAU : Créer une plateforme régionale de l'Eau destinée à consolider la connaissance et la gestion de l'eau dans les PTOM par la mise en place d'observatoires de l'eau pour chaque PTOM et inter-PTOM, le compagnonnage, la formation et l'organisation d'ateliers régionaux.



Les espèces exotiques envahissantes sont mieux gérées pour renforcer la protection, la résilience et la restauration des services écosystémiques et de la biodiversité

➤ Les 3 résultats attendus et les 6 activités mises en œuvre pour les obtenir sont :

**12** La biosécurité est améliorée par l'élaboration de stratégies et de plans d'action pour une meilleure prévention des introductions.

- 12A BIOSÉCURITÉ AUX FRONTIÈRES : Renforcer la capacité et les outils de la biosécurité aux frontières.
- 12B ESPÈCES ENVAHISSANTES PITCAIRN : Développer la stratégie et le plan d'actions espèces exotiques envahissantes de Pitcairn et animer des ateliers participatifs.

**13** Les dispositifs de suivi et de gestion de certaines espèces animales et végétales exotiques envahissantes sont mis en œuvre pour préserver la biodiversité et les services écosystémiques.

- 13A SUIVI ET CONTRÔLE : Mettre en place les dispositifs de suivi et de contrôle des mesures de gestion des espèces exotiques envahissantes et des milieux terrestres.
- 13B LUTTE CONTRE LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES : Mener des opérations d'éradication et de gestion d'espèces et de sites prioritaires dans les territoires.

**14** Des outils opérationnels, de coordination et d'accompagnement sont mis en place pour renforcer et pérenniser la coopération inter-PTOM et PTOM/ACP.

- 14A COORDINATION ET ANIMATION TERRITORIALES : Assurer la coordination territoriale et le soutien à la mise en œuvre des activités : conventionnement avec une organisation « chef de file » et recrutement d'animateurs territoriaux « espèces envahissantes » pour assurer l'animation des échanges et la coordination entre les acteurs des territoires, le suivi et la mise en œuvre des activités et le rapportage technique et financier des actions réalisées.
- 14B PLATEFORME ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES : Mettre en place une plateforme d'échanges espèces exotiques envahissantes inter-PTOM ; Organiser des ateliers Pacific Invasive Learning Network et réaliser des tournées d'études et d'échanges entre les PTOM et les pays ACP.